

PREAMBULE

Les présentes conditions générales d'utilisation sont opposables à chaque acheteur du Pass multi-activités Passp'Orres, qui correspond au pass multi-activités de la station des Orres (ci-après nommé Pass). Le Pass est géré par la SEMLORE ayant siège à Bâtiment administratif 4 allée des mélèzes 05200 LES ORRES.

SIRET : 509 289 054 00025 (N° TVA Intracommunautaire : FR 95 509 289 054).

Les conditions générales d'utilisation sont accessibles à tout moment sur le site internet <https://activites.lesorres.com>

ARTICLE 1 – DESCRIPTIF

- Le Pass vise à faciliter la découverte des activités de la station des Orres et des environs. Il se présente sous forme d'une carte main-libre, numérotée et nominative. En conséquence, il ne peut être cédé ou remis à un tiers. **Nouveauté depuis l'été 2023**, la possibilité de recharger en ligne son Pass multi-activités Passp'Orres sur n'importe quelle carte main-libre numérotée SKIDATA en sa possession. Dans ce cas, et il est obligatoire de toujours avoir avec soi sa confirmation de commande/achat.
- Le Pass offre un droit d'accès unique, multiple ou illimité, à un ensemble d'activités dont la liste figure aux points de vente et consultable sur le site internet www.lesorres.com, ce dans la limite des conditions définies dans les présentes.
- Le Pass offre un accès avec réduction à un ensemble d'activités dont la liste figure aux points de vente et consultable sur le site internet www.lesorres.com, ce dans la limite des conditions définies dans les présentes.
- Le Pass est strictement personnel et nominatif.

ARTICLE 2 - OBJET

- Les présentes conditions générales d'utilisation ont pour objet de définir les droits et obligations des parties dans le cadre de l'utilisation du Pass.
- Préalablement à toute commande, le client s'engage à prendre connaissance des présentes conditions générales d'utilisation du Pass et à les accepter sans réserve.

ARTICLE 3 – CHAMP ET DUREE D'APPLICATION

Les présentes conditions générales d'utilisation s'appliquent à compter de leur acceptation et jusqu'à la date d'expiration du Pass. La durée de validité du Pass s'entend en jours consécutifs. Le 1^{er} jour de validité du Pass est au choix du client. Le Pass, quelle que soit sa durée, est utilisable pendant la durée d'exploitation estivale continue des activités de la SEMLORE.

ARTICLE 4 - OPPOSABILITE DES CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION

- La version des conditions générales d'utilisation opposable au client est celle acceptée par le client au moment de l'achat.
- La version des conditions générales d'utilisation en ligne sur <https://activites.lesorres.com> prévalent sur toute version imprimée de date antérieure pour tout nouvel achat de carte.
- Toute mise à jour ou modification des conditions générales d'utilisation sera portée à la connaissance du client et du partenaire vendeur dans les meilleurs délais par la SEMLORE.
- Les présentes conditions de vente sont proposées en langue française.

ARTICLE 5 – VENTE DU PASSEP'ORRES

- L'achat du Passp'Orres peut s'effectuer :
 - auprès des points de vente des remontées mécaniques ouverts sur la station au moment de la période d'utilisation du Pass.
 - en ligne sur le site de vente de la station des Orres <https://activites.lesorres.com/> avec un retrait aux points de vente des remontées mécaniques Les Orres 1650 ou Les Orres 1800.
 - en ligne via la centrale de réservation des Orres, dans le cadre d'un séjour packagé, sur <https://reservation.lesorres.com/>
 - via des professionnels (Tours-opérateurs, agences de voyage, hébergeurs, inter-CSE, CSE).
- Les informations et données personnelles relatives au détenteur du Pass sont nécessaires au bon traitement de la commande par le vendeur. A défaut, la commande pourrait ne pas aboutir.
- Les présentes conditions générales d'utilisation viennent compléter les conditions générales de vente du partenaire vendeur. L'achat du client est régi par les conditions générales de vente du partenaire vendeur en vigueur au jour de la passation de l'achat. En conséquence, le fait d'acheter le Pass, implique l'adhésion entière et sans réserve du client aux conditions générales de vente du partenaire vendeur et aux conditions générales d'utilisation du Pass.

ARTICLE 6 - PRIX

- Le Pass est proposé à un prix forfaitaire selon la durée de validité du Pass, l'âge du porteur et les options éventuelles, par l'ensemble des points de vente Pass :

Passep'Orres	Prix Adulte (+12 ans)	Prix enfant (5/11 ans)
1 jour	18 €	14 €
6 jours	50 €	38 €
13 jours	75 €	57 €

- Les jours s'entendent en jours consécutifs. Aucune durée ne peut être interrompue quelle qu'en soit la raison.
- Les enfants sont entendus comme tels lorsqu'ils sont âgés de 5 et 11 ans inclus. A compter du jour anniversaire de ses 12 ans, l'enfant est considéré comme un adulte.
- Le prix du Pass inclut plusieurs activités à consommer de façon multiple ou en illimité (gérées par la SEMLORE ou la Mairie des Orres) ainsi que des réductions à d'autres activités gérées par des prestataires partenaires mentionnés sur le flyer d'information disponible sur les points de vente ainsi qu'à l'Office de Tourisme.
- Le prix n'inclut pas la carte main-libre du Pass (numéroté, nominatif et daté dans le cas d'un 1^{er} achat) disponible à 2€ en vente sur notre site <https://activites.lesorres.com/> ou sur place en caisse. Cependant il est possible de recharger sa propre carte main-libre sur notre site.
- Le Pass ne peut être revendu à un prix supérieur à celui défini par la SEMLORE et précisé sur les supports de communication.
- Toutes les commandes, quelle que soit leur origine, sont payables en euros. Les modes de paiement acceptés sont ceux des points de vente du Pass.

ARTICLE 8 - REMBOURSEMENT

Tout Passp'Orres délivré au prix public (précisé ci-dessus) est modifiable et remboursable tant qu'il n'a pas été utilisé et que la date de fin de validité du titre n'a pas été dépassée.

Tout Pass délivré qui aurait été utilisé même partiellement, ne sera ni remboursé, ni échangé, quelle qu'en soit la cause : maladie (hors article 15), accident ou toute autre cause personnelle au titulaire, et ce quelle que soit la durée de validité dudit titre.

ARTICLE 7 – CONDITIONS D'ACCES AUX ACTIVITÉS

- Préalablement à chaque activité, le détenteur présente **obligatoirement son Pass (ou sa confirmation de commande s'il s'agit d'un rechargement) à l'entrée ou aux bornes de passage de l'activité.**
- Le Pass est strictement personnel et nominatif. En conséquence, les prestataires partenaires ont la possibilité de demander un justificatif d'identité en complément du pass.
- La liste exhaustive des sites partenaires est consultable sur les supports d'information mis à la disposition du client ou sur www.lesorres.com
- Le Pass ne constitue pas un billet coupe-file.
- Le Pass n'inclut ni la disponibilité ni l'accès aux éventuelles animations proposées par les sites. Il est fortement conseillé de réserver.

ARTICLE 8 – MODALITES D'UTILISATION

Lors de l'achat, le point de vente du Pass recueille les données nécessaires pour attribuer la carte à un détenteur et mentionne la date de fin de validité du Pass, en accord avec l'acheteur (hors Passp'Orres 1 jour).

- A compter de sa date d'activation, le Pass peut être présenté auprès des sites et partenaires jusqu'à sa date de fin de validité.
- Le Pass est valable x jours consécutifs jusqu'à la date mentionnée sur le Pass (ou la commande dans le cas d'un rechargement). Si pour une raison extérieure au client, le Pass n'a pas été utilisé dans cette durée, la SEMLORE ne remboursera aucun Pass.
- Les coordonnées de chaque prestataire partenaire sont sous la responsabilité du prestataire lui-même et sont indiqués sur www.lesorres.com ainsi que sur le flyer d'accompagnement du Pass remis au client au moment de l'achat.

ARTICLE 9 – LISTE DES ACTIVITES DU PASSEP'ORRES

Le Passp'Orres donne accès en illimité aux activités :

- Entrée piscine
- Entrée patinoire (hors nocturne)
- Entrée cinéma (sauf pour le Passp'Orres 1 jour)
- Ticket piéton remontées mécaniques (Prélongis, Pousterle, Pic Vert et le tapis Préclaux une fois ouvert)
- Accès au tennis et jeux de société (retour des jeux avant 18h30, tous les jours)

Et à de 1 à 9 tours de luge sur rail selon la durée de validité du Pass (les enfants de moins d'1.40m doivent être obligatoirement accompagnés d'un adulte)

ARTICLE 10 – SUPPORTS D'INFORMATION

1. Un flyer Pass multi-activités Passp'Orres est disponible aux caisses des Orres 1650 ainsi qu'à l'Office de Tourisme des Orres 1650 et le point info des Orres 1800.
2. Ce flyer répertorie les professionnels contractuellement partenaires de l'opération, de même que le site www.lesorres.com
3. Ce flyer permet de porter à la connaissance du détenteur du Pass les coordonnées des partenaires afin que l'utilisateur s'assure de la disponibilité de l'activité choisie (plus de détails sur le site www.lesorres.com).
4. Les informations figurant dans ce flyer sont celles connues au moment de la réalisation du document. Malgré tout le soin apporté à sa réalisation, le document peut contenir des erreurs dont la SEMLORE ne saurait être tenue pour responsable.
5. Ce flyer d'information n'est pas un document contractuel.
6. En cas de non-respect des obligations contractuelles ou en cas de force majeure, la SEMLORE se réserve le droit de mettre fin au partenariat qui la lie à un site partenaire et à en retirer les prestations de visite concernées de l'offre du Pass, sans que le détenteur puisse préjuger d'aucun recours en réparation pour dommages éventuellement subis ou se prévaloir d'aucun remboursement ou quelconque indemnité, à en retirer les prestations de visite concernées de l'offre du Pass.
7. Les jours et horaires d'ouverture des sites partenaires peuvent être soumis à modification au cours de l'opération ou aux conditions météorologiques.
8. Le site partenaire s'engage à informer sans délai la SEMLORE de toute modification relative à la bonne information des détenteurs du Pass : conditions d'accueil, jours et heures d'ouverture, fermeture exceptionnelle ou définitive.
9. En cas de modification, la SEMLORE s'engage à mettre à jour sur le site internet www.lesorres.com les informations qui auront été portées à sa connaissance et relatives aux sites partenaires.
10. La SEMLORE ne peut être tenue responsable de modifications inhérentes aux conditions d'accueil d'un site partenaire et empêchant le bon déroulement ou l'exécution des prestations de visites proposées dans le cadre du Pass.
11. Préalablement à toute visite, il est recommandé au détenteur du Pass de s'informer directement auprès du site partenaire des jours et horaires d'ouverture du site ou de l'activité souhaitée.

ARTICLE 11 - DYSFONCTIONNEMENT, PERTE OU VOL DU PASSP'ORRES

1. En cas de détérioration de la carte main-libre empêchant sa validation lors de l'accès à un site partenaire, le détenteur est invité à se présenter dans les meilleurs délais aux caisses remontées mécaniques à 1650 muni d'une pièce d'identité et du justificatif d'achat, afin de procéder à un échange de carte, étant entendu que les données de la carte défaillante (nom du détenteur et date de fin de validité) seront reportées sur la nouvelle carte. L'ensemble des droits acquis sur la précédente carte sera répercuté sur la nouvelle au bénéfice du client. Ce dernier ne souffrira donc d'aucun préjudice.
2. En cas de perte, de vol ou de détérioration du Pass, le détenteur pourra se présenter aux caisses remontées mécaniques à 1650 muni d'une pièce d'identité et du justificatif d'achat afin de demander le remplacement de son Pass. Aucun remboursement ne sera opéré. Les frais de dossier pour la réémission d'un Pass sont fixés à **10 €**.
3. Le client bénéficie des garanties légales :
 - Garanties légales de conformité (article L. 211-4 et suivants du Code de la Consommation)
 - Garanties des vices cachés (article 1641 du Code Civil)
 - Garanties biennales (article 1792-3 du Code Civil)
 - et ce sur le Pass et le droit d'utilisation qui en découle comme explicité ci-dessus.

ARTICLE 12 - DONNÉES PERSONNELLES

1. Les informations et données personnelles relatives au détenteur du Pass sont nécessaires au bon traitement de la commande par le vendeur et utiles dans le cas de détérioration, perte ou vol de la carte Pass. A défaut, la commande ne pourra aboutir.
2. Les informations et données sont conservées par La SEMLORE et le vendeur du Pass à des fins de sécurité, dans le respect des obligations légales et réglementaires.
3. Les données peuvent être utilisées par La SEMLORE dans le cadre de l'exploitation statistique du Pass et de prospection commerciale.
4. Le détenteur du Pass peut écrire à La SEMLORE, Bâtiment administratif 05200 Les Orres pour exercer ses droits d'accès et de rectification à l'égard des informations le concernant et faisant l'objet d'un traitement, dans les conditions prévues par la Loi N° 78-17 du 6 janvier 1978.
5. Le détenteur du Pass dispose de la faculté de s'opposer, sans frais, à ce que les données le concernant soient utilisées à des fins de prospection, notamment commerciale.

ARTICLE 13 – ABSENCE DU DROIT DE RETRACTION

Conformément à l'article L 121-20-4 du Code de la Consommation, le droit de rétractation institué par l'article L. 121- 20 du même code ne s'applique pas au contrat conclu pour notamment des loisirs qui peuvent être fournis à une date ou selon une périodicité déterminée.

ARTICLE 14 - SERVICE CLIENTÈLE

Pour toute information, le détenteur du Passp'Orres est invité à contacter l'Office de Tourisme des Orres : par téléphone au +33 (0)4 92 44 01 61, tous les jours de 9h à 12h30 et de 14h30 à 18h30 (19h le samedi) ou par mail : ot.accueil@lesorres.com

Toute réclamation devra être adressée par écrit au plus tard une semaine après expiration du Pass ; par voie postale à l'adresse suivante : SEMLORE – Service réclamations – Bâtiment administratif 4 allée des mélèzes 05200 LES ORRES; ou par courrier électronique à l'adresse suivante : ecouteclient@lesorres.com

La SEMLORE s'engage à répondre au client dans un délai maximum d'un mois à compter de la réception du courrier.

ARTICLE 15 - DROIT APPLICABLE – LITIGES

Les présentes sont soumises à la loi française.

En cas de contestation de l'une ou l'autre des conditions du contrat, une procédure de médiation conventionnelle ou toute autre alternative de règlement des différends pourra être initiée à la demande de l'une ou l'autre des parties.

A défaut, les juridictions du ressort du client seront compétentes pour connaître causes du litige.

